
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-
DE-LA-GATINEAU**

Session régulière du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tenue à la salle municipale de Montcerf-Lytton le 17 août 2005 à compter de 18 heures.

Sont présents :

Conseillers/substituts

Normand LeBlanc
Laurent Fortin
Armand Hubert
Réjean Carle
Aurel Rochon
Palma Morin
Gary Armstrong
Louise St-Amour
Réal Rochon
Gérard Coulombe
Adrien Noël
Raymond Lafrenière
Robert Coulombe
Ronald Cross
Fernand Lirette
Roch Carpentier

Municipalités

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Rondeau, préfet, en présence de Monsieur Marc Langevin, directeur adjoint au Greffe. Madame Emmanuelle Michaud, directrice adjointe aux Ressources est aussi présente.

Assistent aussi à la rencontre des employés municipaux locaux, des représentants des médias ainsi que quelques citoyens.

Monsieur Marc Langevin, assume le greffe de la session.

Ouverture de l'assemblée

Le préfet déclare la session ouverte à 18 heures et souhaite la bienvenue aux participants.

2005-R-AG232

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2005-R-AG233

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 juin 2005

Le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la session régulière du 15 juin 2005 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2005-R-AG234

Adoption des comptes acquittés et fournisseurs de la période – MRC

Le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques ou de prélèvements bancaires suivantes soient approuvées telles que présentées :

Comptes acquittés :

Fonds d'administration

Chèques numéros 10 073 à 10 221 inclusivement totalisant 1 261 186.62 \$.

Fonds de défense

Chèques numéros 45 à 53 inclusivement totalisant 11 171.99 \$.

Table des préfets

Chèque numéro 33 au montant de 1 325.63 \$.

Terres publiques intramunicipales

Chèques numéros 235 à 249 inclusivement totalisant 107 583.14 \$.

Comptes fournisseurs :

Fonds d'administration

1 liste totalisant 18 866.02 \$

Fonds des terres publiques intramunicipales

1 liste totalisant 9 306.69 \$

ADOPTÉE

2005-R-AG235

Adoption des comptes acquittés et fournisseurs de la période – TNO

Le conseiller Armand Hubert, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que la liste de comptes et chèques suivante soit approuvée telle que présentée :

Comptes acquittés :

Fonds d'administration

Chèques numéros 486 à 490 inclusivement totalisant 72 376.54 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, André Beauchemin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Note au procès-verbal

Le préfet dépose son rapport d'activités de la période. Il donne un compte-rendu du voyage au Burkina Faso en Afrique auquel ont participé trois représentants de la MRC : Monsieur Claude Beaudoin, aménagiste, Monsieur Richard Daigle, ingénieur forestier ainsi que lui-même. Il explique le but de la mission, organisée et financée par la Fédération canadienne des municipalités, dans la commune de Dégoudou. Au terme du voyage, la communauté de Dégoudou choisit l'option de mettre sur pied, avec l'aide technique de la MRC, un projet-pilote de collecte des déchets dans un ou quelques quartiers de la ville. Une délégation de cette ville viendra à son tour en visite dans la Vallée-de-la-Gatineau afin de donner suite au projet.

2005-R-AG236

Annnonce de la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki des Industries Lauzon inc. – Disponibilité de la ressource ligneuse

CONSIDÉRANT QUE *les Industries Lauzon inc.* a cessé ses activités de sciage, le 29 août dernier, dans son usine de Maniwaki ;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de Déléage qu'opérait également les *Industries Lauzon inc.* a également été fermé il y a quelques années et que la moitié des 72 000 mètres cubes allouées à cette usine a été transférée à l'usine de Maniwaki alors que l'autre moitié a été dirigée vers l'usine des *Industries Lauzon* à Papineauville ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles prérogatives du ministre des Ressources naturelles du Québec, la matière ligneuse actuellement allouée à l'usage de l'usine de sciage de Maniwaki des Industries Lauzon pourrait être rendue disponible pour d'autres utilisateurs et transformateurs de produits forestiers à l'extérieur du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QU'il est vital pour l'économie déjà éprouvée du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau que cette ressource forestière rendue disponible par l'arrêt des activités de la scierie de Maniwaki des Industries Lauzon demeure disponible pour être transformée ou utilisée sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Monsieur Pierre Corbeil, que la transformation de la matière ligneuse est essentielle à l'économie du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que, conséquemment, la ressource ligneuse qui sera rendue disponible suite à la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki des Industries Lauzon, ou suite à la fermeture potentielle de toute autre usine de transformation de la matière ligneuse sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, devra être allouée pour transformation ou utilisation sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. De plus, il est également résolu de demander au ministre que les ressources initialement allouées aux *Industries Lauzon* pour son usine de Déléage restent ou soient restituées pour transformation sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS

Note au procès-verbal

Le conseil fixe la date de la prochaine rencontre du comité Plénier au 7 septembre 2005. La direction générale de la MRC déterminera l'endroit de la rencontre et acheminera l'avis de convocation ainsi que le projet d'ordre du jour relatifs à cette séance.

2005-R-AG237

Bell Solutions d'affaires Inc. – Autorisation de signer l'addenda au contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2005

Le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Aurel Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la directrice adjointe aux ressources à signer, pour et au nom de la MRC, l'addenda au contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels proposé par Bell Solutions d'affaires Inc. pour l'année 2005 au montant de 5 127.67 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2005-R-AG238

Fonds de compensation d'Hydro-Québec – Centre de traitement des boues de fosses septiques – Solde de financement

Sur recommandation du comité ad hoc sur le *Fonds de compensation d'Hydro-Québec*, le conseiller Ronald Cross, appuyé par le conseiller Aurel Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise qu'une somme de 500 000 \$ provenant du Fonds soit utilisée pour le financement du Centre régional de traitement des boues de fosses septiques et qu'une compensation calculée sur la même base totalisant 127 041 \$ soit versée à même le Fonds aux municipalités qui gèrent un réseau d'égout sanitaire municipal.

ADOPTÉE

2005-R-AG239

Fonds de compensation d'Hydro-Québec – Télécommunication à large bande – Solde de financement

Sur recommandation du comité ad hoc sur le *Fonds de compensation d'Hydro-Québec*, le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise qu'une somme maximale de 250 000 \$ provenant du Fonds soit utilisée pour le financement du solde estimé au projet de télécommunication à large bande passante.

ADOPTÉE

2005-R-AG240

Fonds de compensation d'Hydro-Québec – Réserve à la disposition de la Municipalité de Grand-Remous

Sur recommandation du comité ad hoc sur le *Fonds de compensation d'Hydro-Québec*, le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise qu'une somme de 248 000 \$ équivalant à 10 % du capital du Fonds soit constituée en réserve à l'intention de projets soumis par la municipalité de Grand-Remous à des fins publiques municipales.

ADOPTÉE

2005-R-AG241

Fonds de compensation d'Hydro-Québec – Réserve en vue de constituer le fonds de roulement de la MRC

Sur recommandation du comité ad hoc sur le *Fonds de compensation d'Hydro-Québec*, le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par le conseiller Aurel Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise qu'une somme de 250 000 \$ à même le Fonds soit réservé en vue de constituer ultérieurement un fonds de roulement pour la MRC, le tout sujet à l'examen, par le conseil, de la documentation explicative nécessaire qui sera soumise dans le cadre du processus budgétaire.

ADOPTÉE

2005-R-AG242

Fonds de compensation d'Hydro-Québec – Participation au fonds d'intervention économique régionale (FIER)

Sur recommandation du comité ad hoc sur le *Fonds de compensation d'Hydro-Québec*, le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau constitue immédiatement, à même le Fonds, une réserve de 500 000 \$ destinée à la participation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au FIER à raison de 166 333 \$ par année pendant une période de 3 ans.

ADOPTÉE

2005-R-AG243

Construction du site de traitement des boues de fosses septiques - Paiement n° 7 à Ed Brunet & associés Canada inc.

Sur recommandation de la firme CIMA+, le conseiller Aurel Rochon, appuyé par le conseiller Normand LeBlanc, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau verse, à *Ed Brunet & associés Canada inc.*, le paiement no 7 pour la construction du site de traitement des boues de fosses septiques au montant de 9 841.54 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG244

Site de traitement des boues de fosses septiques – Autorisation de changement de projet (no 3)

Sur recommandation de la firme CIMA+, le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau autorise, dans le cadre de la construction du site de traitement des boues de fosses septiques, un changement de projet (portant le numéro 3), ayant trait au module d'alimentation d'urgence pour l'ordinateur, une modification de la base du téléphone cellulaire ainsi qu'un ajustement du prix de la section 10 du bordereau de soumission et générant une augmentation du coût du projet de 9 553.98 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE

2005-R-AG245

Projet de site de traitement des boues de fosses septiques - Autorisation de paiement de factures à CIMA+

Le conseiller Roch Carpentier, appuyé par le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement de la facture progressive no 20 de la firme CIMA+ pour services professionnels rendus dans le cadre de la construction du centre régional de traitement de boues de fosses septiques au montant de 2 706.24 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2005-R-AG246

Centre de traitement des boues de fosses septiques – Mandat à la firme CIMA+ en matière de mise en service et évaluation de performance

CONSIDÉRANT **QUE** les services d'ingénierie fournis par la firme en titre relativement à la surveillance des travaux de construction du centre de traitement des boues de fosses septiques sont à toutes fins complétés ;

CONSIDÉRANT **QU'**aux débuts des opérations, une période de rodage et d'ajustement, nécessitant l'avis de concepteurs, est nécessaire afin d'en arriver à un fonctionnement optimal du traitement des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT **QU'**il s'avérerait nécessaire de donner un mandat de mise en service et d'évaluation des performances à la firme CIMA+, aux fins susmentionnées.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Laurent Fortin, appuyé par le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau accorde un mandat de mise en service et d'évaluation des performances visant l'optimisation des opérations du centre de traitement des boues de fosses septiques à la firme CIMA+ pour un montant de 5 000 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2005-R-AG247

Centre de traitement des boues de fosses septiques – Paiement d'une facture aux Industries Fourniers Inc. pour le presseur rotatif

Le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement de la facture des Industrie Fournier Inc. relative au presseur rotatif en utilisation au centre de traitement des boues de fosses septiques au montant de 124 423.41 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2005-R-AG248

Centre de traitement des boues de fosses septiques – Paiement d'une facture à Robert Ledoux Architecte

Le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement de la facture no 386 reçue de Robert Ledoux Architecte pour services professionnels rendus lors de la construction du centre de traitement des boues de fosses septiques au montant de 1 265.28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2005-R-AG249

Prolongation de location du tracteur en usage au centre de traitement des boues de fosses septiques

Le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la prolongation du contrat de location du tracteur en usage au site de traitement des boues de fosses septiques, avec *Les Équipements de ferme Papineau Inc.*, pour une période d'un mois, soit jusqu'au 22 septembre 2005, au taux mensuel de 2 200 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2005-R-AG250

Projet de réseau de télécommunication à large bande passante – Paiement de factures

Le conseiller Robert Coulombe, appuyé par le substitut Gary Armstrong, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau paie à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais les factures suivantes relatives à des services professionnels en matière d'accompagnement technique et d'ingénierie détaillée pour la réalisation du réseau de fibres optiques à large bande passante rendus par Xit Telecom :

- facture numéro C4-000110 au montant de 8 932.19 \$;
- facture numéro C4-000122 au montant de 9 686.41 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG251

Pacte rural – Versement d'une aide financière à la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour la phase II du projet de mise en valeur du village

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2005, le comité technique d'investissement du Pacte rural s'est réuni afin d'analyser divers projets présentés pour fins de leur financement par le fonds du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie présente un projet visant à poursuivre le projet de mise en valeur du village à l'aide, notamment, de panneaux et d'affiches distinctives (phase II) ;

CONSIDÉRANT la résolution 2004-R-AG208 par laquelle la MRC a autorisé le versement, par le biais du Pacte rural, une aide financière pour la phase I du projet ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de reconduire annuellement l'aide financière à la Municipalité aux mêmes fins et selon les crédits budgétaires disponibles, tel que stipulé dans la résolution 2004-R-AG208 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique, suite à l'analyse qu'il a faite du dossier, émet une recommandation favorable à l'effet d'accorder l'aide financière souhaitée par la Municipalité à ces fins.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Lafrenière, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- verse à la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, à même le fonds du Pacte rural, une aide financière de 30 000 \$ pour l'année 2005 afin cette dernière poursuive son projet de mise en valeur du village (phase II) ;
- demande à l'agent de développement rural de verser la subvention à la Municipalité conformément au protocole d'entente déjà signé avec elle à ces fins.

ADOPTÉE

2005-R-AG252

Pacte rural – Versement d'une aide financière à Pêche sportive du réservoir Baskatong inc. pour la mise sur pied du Centre d'interprétation du Doré jaune

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2005, le comité technique d'investissement du Pacte rural s'est réuni afin d'analyser divers projets présentés pour fins de leur financement par le fonds du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE *Pêche sportive du réservoir Baskatong inc.* désire mettre sur pied le Centre d'interprétation du Doré jaune et présente une demande de financement au Pacte rural à ces fins ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'instaurer une attraction touristique importante dans le secteur à haut développement qu'est le réservoir Baskatong, en plus de s'intégrer parfaitement dans les attraits touristiques majeurs de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique, suite à l'analyse qu'il a faite du dossier, émet une recommandation favorable à l'effet d'accorder une aide financière à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- verse à *Pêche sportive du réservoir Baskatong inc.*, à même le fonds du Pacte rural, une aide financière de 10 000 \$;
- demande à l'agent de développement rural de préparer le protocole d'entente requis à intervenir entre la MRC et *Pêche sportive du réservoir Baskatong inc.* ;
- autorise le préfet, Monsieur Pierre Rondeau, à signer pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2005-R-AG253

Pacte rural – Versement d'une aide financière pour la création et le démarrage de l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2005, le comité technique d'investissement du Pacte rural s'est réuni afin d'analyser divers projets présentés pour fins de leur financement par le fonds du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau, au titre de mandataire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en matière culturelle, promeut le projet de création de *l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau* (ci-après appelée « L'École »);

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau, par le biais du coordonnateur du projet, Monsieur Michel-Olivier Matte, enseignant qualifié en Musique à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, dépose une demande d'aide financière au Pacte rural afin de créer et de voir au démarrage de l'École ;

CONSIDÉRANT QUE l'École dispensera des cours de musique de qualité visant à susciter l'excellence et les compétences musicales ouvrant vers des études supérieures en musique, par des professeurs qualifiés, tout en suivant le programme externe du Conservatoire de musique de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique, suite à l'analyse qu'il a faite du dossier, émet une recommandation favorable à l'égard de son financement.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Robert Coulombe, appuyé par le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- octroie à *l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau*, à même le fonds du Pacte rural, une aide financière de 18 000 \$ pour le démarrage et l'achat des instruments sous réserve de l'obtention du financement complet tel que décrit dans la demande déposée par le promoteur. Il est également résolu de demander audit promoteur de privilégier l'achat des instruments sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;
- demande à l'agent de développement rural de préparer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau relativement à l'objet de la présente résolution ;
- autorise le préfet, Monsieur Pierre Rondeau, à signer pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ledit protocole.

ADOPTÉE

2005-R-AG254

Pacte rural – Versement d'une aide financière à la Ville de Maniwaki pour la création et la présentation de l'activité familiale « Où est passée Sylvia »

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2005, le comité technique d'investissement du Pacte rural s'est réuni afin d'analyser divers projets présentés pour fins de leur financement par le fonds du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki crée une activité récréotouristique éducative pour les familles afin, notamment, de mettre en valeur le secteur de la Pointe-des-Pères en y animant un conte basé sur l'enseignement de l'histoire des peuples qui ont façonné la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki présente une demande de financement au Pacte rural afin de permettre la réalisation de ce projet estival ;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique, suite à l'analyse qu'il a faite du dossier, émet une recommandation favorable à l'effet d'accorder une aide financière à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Ronald Cross, appuyé par le conseiller Palma Morin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- verse à la Ville de Maniwaki, à même le fonds du Pacte rural, une aide financière de 17 000 \$ pour permettre la création et la présentation estivale de l'activité « Où est passée Sylvia ? » ;
- demande à l'agent de développement rural de préparer le protocole d'entente requis à intervenir entre la MRC et la Ville de Maniwaki ;
- autorise le préfet, Monsieur Pierre Rondeau, à signer pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2005-R-AG255

Pacte rural – Versement d'une aide financière à la Ville de Maniwaki pour la conception d'un cahier de récits touristiques « Les yeux de la Vallée »

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2005, le comité technique d'investissement du Pacte rural s'est réuni afin d'analyser divers projets présentés pour fins de leur financement par le fonds du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire concevoir et distribuer un cahier de récits touristiques à caractère culturel et entrepreneurial présentant un portrait suggestif de la Vallée-de-la-Gatineau, conçue entièrement par des personnes ayant une déficience intellectuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki présente une demande d'aide financière permettant de combler le manque à gagner afin de procéder à l'impression du recueil ;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique, suite à l'analyse qu'il a faite du dossier, émet une recommandation favorable à l'effet d'accorder l'aide financière souhaitée par le promoteur.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roch Carpentier, appuyé par le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- verse à la Ville de Maniwaki, à même le fonds du Pacte rural, une aide financière de 3 500 \$ afin de permettre l'impression du recueil de récits touristiques « Les yeux de la Vallée » ;
- demande à l'agent de développement rural de préparer le protocole d'entente requis à intervenir entre la MRC et la Ville de Maniwaki ;
- autorise le préfet, Monsieur Pierre Rondeau, à signer pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2005-R-AG256

Pacte rural – Modification de la résolution 2005.R.AG092 relativement au versement d'une aide financière pour l'implantation d'un système automatisé d'appel pour la prévention

CONSIDÉRANT la résolution 2005.R.AG092 par laquelle la MRC a autorisé le versement à la Sûreté du Québec, poste Vallée-de-la-Gatineau, une aide financière de 6 500 \$ afin de permettre l'implantation d'un système automatisé d'appels pour la prévention partout sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau (système PAIR) et ce, à même l'enveloppe du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide accordée apparaissant à ladite résolution 2005.R.AG092 est erroné et aurait dû être de 7 814 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique, recommande au conseil de modifier la résolution no 2005.R.AG092 afin de corriger le montant de l'aide financière accordée afin qu'il soit conforme à la demande reçue par le promoteur.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Robert Coulombe, appuyé par le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- modifie la résolution 2005.R.AG092 relative à l'implantation du système PAIR afin de corriger le montant du versement à la Sûreté du Québec, poste Vallée-de-la-Gatineau, afin de le porter à 7 814 \$.
- demande à l'agent de développement rural de préparer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et la Sûreté du Québec, poste Vallée-de-la-Gatineau, relativement à l'objet de la présente résolution ;
- autorise le préfet, Monsieur Pierre Rondeau, à signer pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2005-R-AG257

Pacte rural – Projet de Centre culturel et communautaire d'Aumond – Modification de la résolution 2005.R.AG093

CONSIDÉRANT la résolution 2005.R.AG093 par laquelle le conseil, sous la recommandation du comité technique d'investissement du Pacte rural, autorisait le versement, à la Municipalité d'Aumond, d'une aide financière de 15 000 \$ afin de lui permettre d'obtenir de plans d'ingénierie et d'architecture en vue de la construction d'un centre culturel et communautaire :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette résolution, la Municipalité d'Aumond a expédié une lettre à la MRC afin d'apporter certains correctifs en ce qui concerne le contenu textuel de la recommandation du comité technique du Pacte rural et conséquemment, de la résolution 2005.R.AG093 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité spécifie que la somme de 15 000 \$ allouée servira à la réalisation d'un plan d'action, qui comprendra une étude technique, une étude de faisabilité et de viabilité financière, un plan d'affaires et un échéancier de la réalisation du projet par une firme de consultants plutôt que de servi à la confection de plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique, suite à l'analyse qu'il a faite du dossier lors de sa rencontre du 27 mai dernier, émet une recommandation favorable à l'effet de modifier la teneur de la résolution 2005.R.AG093 afin de permettre l'utilisation de la somme allouée à la Municipalité aux fins susmentionnées.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau modifie la résolution 2005.R.AG093 comme suit :

- remplacer en entier le deuxième considérant par celui-ci :

« CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aumond présente un projet pour lequel elle souhaite recevoir de l'aide financière afin que soient réalisé un plan d'action, qui

comprendra une étude technique, une étude de faisabilité et de viabilité financière, un plan d'affaires et un échéancier de la réalisation du projet par une firme de consultants en vue de construire un centre culturel et communautaire ; »

- modifier le corps de la résolution de telle sorte à substituer les mots « l'obtention de plans d'ingénierie et d'architecture pour un centre culturel et communautaire » par les mots suivants :

« la réalisation d'une étude de faisabilité, qui comprendra une étude technique, un plan d'action et de viabilité financière, un plan d'affaires et un échéancier de la réalisation du projet par une firme de consultants en vue de construire un centre culturel et communautaire »

Il est également résolu de :

- demander à l'agent de développement rural de préparer le protocole d'entente requis à intervenir entre la MRC et la Municipalité d'Aumond ;
- autoriser le préfet, Monsieur Pierre Rondeau, à signer pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2005-R-AG258

Versement de la contribution de la MRC au soutien du salaire de l'agent de développement culturel membre du réseau Villes et villages d'Art et de Patrimoine pour l'année 2005

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé un protocole d'entente avec le ministère de la Culture et des communications du Québec aux fins de soutenir le financement du salaire de l'agent de développement culturel membre du réseau Villes et villages d'Art et de patrimoine pour une période de 3 ans, période se terminant le 1^{er} janvier 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réservé des crédits à cet effet dans son budget 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a prévu doter ces crédits budgétaires à même l'enveloppe du Pacte rural pour l'année 2005.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Raymond Lafrenière, appuyé par le conseiller Robert Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le versement de sa contribution 2005, au montant de 20 000 \$, pour le soutien du financement du salaire de l'agent de développement culturel membre du réseau VVAP à même l'enveloppe du Pacte rural.

ADOPTÉE

2005-R-AG259

Versement du solde de la subvention 2005 à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et autorisation de signature d'un protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réservé dans son budget 2005 des crédits de 75 000 \$ afin de participer au financement des opérations de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG) ;

CONSIDÉRANT la première tranche de la subvention versée à TVG le 3 mars 2005 au montant de 35 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Fernand Lirette, appuyé par le conseiller Palma Morin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le versement du solde de la subvention 2005 à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau au montant de 40 000 \$. Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, un protocole d'entente avec Tourisme Vallée-de-la-Gatineau relativement au versement du solde de ladite subvention.

ADOPTÉE

2005-R-AG260

Arrêt de la distribution du Journal de Montréal dans la partie sud de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques semaines, le Journal de Montréal n'est plus distribué dans la partie Sud de la Vallée-de-la-Gatineau, soit dans toute la région se trouvant au sud de Maniwaki ;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le journal possédant le plus grand tirage sur le territoire québécois ne soit pas rendu accessible à toute une population qui se trouve, de surcroît, à proximité de la Ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la population sud de la Vallée-de-la-Gatineau a droit elle aussi à avoir accès à ce journal qui est distribué partout au Québec et même dans des régions beaucoup plus éloignées que la nôtre.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Robert Coulombe, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau proteste auprès du distributeur du Journal de Montréal qui a cessé sa livraison dans la partie sud du territoire et demande à celui-ci de reconsidérer sa décision afin que ce journal soit de nouveau rendu disponible dans la partie sud du territoire, soit celle se trouvant au sud de la ville de Maniwaki.

ADOPTÉE

2005-R-AG261

Renouvellement de la police d'assurance générale et responsabilité de la MRC

Le conseiller Armand Hubert, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle sa police d'assurance générale et responsabilité, jusqu'en mai 2006, offrant également les couvertures requises pour le site de traitement des boues de fosses septiques, avec *Promutuel de la Vallée* en lui acquittant la prime annuelle relative à cette police au montant de 13 321.70 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG262

Paiement à la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle pour des travaux d'entretien hors contrat sur le parc linéaire

Le conseiller Aurel Rochon, appuyé par le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement de la facture reçue de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle pour des travaux d'entretien hors contrat sur le parc linéaire (barrage de castor) au montant de 2 676.89 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG263

Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle – Autorisation de paiement de facture dans le cadre du contrat d'entretien du parc linéaire pour la saison 2005

Le conseiller Fernand Lirette, appuyé par le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement de la facture no 601773 reçue de la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle dans le cadre du contrat d'entretien du parc linéaire pour la saison 2005 au montant de 52 000 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG264

Adhésion à l'Institut québécois d'aménagement de la Forêt feuillue

Le conseiller Fernand Lirette, appuyé par le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adhère à l'Institut québécois d'aménagement de la Forêt feuillue pour la période 2005-2006 et paie sa cotisation annuelle au montant de 200 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG265

Lavery DeBilly – Autorisation de paiement de factures pour services professionnels rendus

Le conseiller Ronald Cross, appuyé par le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement des factures nos 1040818 et 1042777 à la firme Lavery DeBilly pour services professionnels rendus aux montants respectifs de 373.83 \$ et 336.65 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG266

Ajournement

Le conseiller Normand LeBlanc, appuyé par le conseiller Adrien Noël, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ajourne la présente séance pour une période de quinze minutes.

ADOPTÉE

2005-R-AG267

Reprise

Le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que la présente session soit reprise.

ADOPTÉE

2005-R-AG268

Examen et approbation du règlement modificateur n° 31-2005 au zonage de la Ville de Gracefield

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur au zonage n° 31-2005 adopté par le conseil de la Ville de Gracefield le 11 juillet 2005 et réputé approuvé par les personnes habiles à voter le 20 juin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a aussi pris connaissance du rapport du service de l'Aménagement quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Ronald Cross, appuyé par le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur au zonage n° 31-2005 de la Ville de Gracefield et demande au secrétaire-trésorier d'émettre un certificat de conformité à son égard.

ADOPTÉE

2005-R-AG269

Transfert de la subvention Volet II octroyée pour le projet d'introduction de charançons dans le lac Cayamant au projet d'Aménagement du Mont-Cayamant (phase IV)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cayamant a reçu, dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2004-2005 deux subventions pour les projets « Introduction de charançons dans le lac Cayamant » et « Mont-Cayamant (Phase IV) » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas reçu, du ministère du Développement durable et de l'Environnement, le certificat d'autorisation requis pour procéder à l'introduction de charançons dans le lac Cayamant afin de combattre le myriophylle à épis et qu'elle ne peut donc pas donner suite à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande à la MRC de transférer le montant de la subvention reçue pour le projet pour lequel elle ne peut donner suite vers la phase IV du projet d'aménagement du Mont-Cayamant.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Gary Armstrong, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le transfert du montant de la subvention Volet II accordée à la Municipalité de Cayamant pour le projet « Introduction de charançons dans le lac Cayamant », correspondant à un montant de 26 000 \$ au projet « Mont-Cayamant (phase IV) ».

ADOPTÉE

2005-R-AG270

Deveau Lavoie Bourgeois Lalande – Autorisation de paiement d'honoraires professionnels – Avis juridique relatif au règlement de contrôle intérimaire n° 83-07

Le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Palma Morin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement de la facture n° 045045 reçue de la firme d'avocats Deveau Lavoie Bourgeois Lalande relativement à un avis juridique demandé par la MRC à l'égard du règlement de contrôle intérimaire n° 83-07.

ADOPTÉE

2005-R-AG271

Désignation de Monsieur Laurent Fortin au titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de la radio communautaire CHGA

Le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Réjean Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désigne le conseiller Laurent Fortin au titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de la radio communautaire CHGA.

ADOPTÉE

2005-R-AG272

Avis de motion – Projet de Règlement n° 2005-163 portant sur l'établissement des tarifs pour la rémunération du personnel électoral de la MRC

Avis est donné par le conseiller Ronald Cross qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté, pour adoption, le projet de Règlement n° 2005-163 « établissant des tarifs pour la rémunération du personnel électoral de la MRC ».

2005-R-AG273

Vente de bois sur pieds dans le secteur Bois-Franc – Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QU'il est prévu l'aménagement d'un secteur forestier à l'automne 2005-2006 dans le secteur Bois-Franc sur les TPI ;

CONSIDÉRANT QU'un chemin forestier de 5,5 km devra être construit dans le cadre de ces opérations ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que 6 190 m³ de bois soient récoltés dans ce chantier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres dans les journaux, à la radio et sur Internet pour l'achat des bois sur pieds ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions conformes reçues le 9 août 2005 ;

CONSIDÉRANT les prix offerts suivants :

-	9157-0408 Québec Inc. :	-49 385,00\$
-	Jean-Yves Gagnon :	51 151,11\$

CONSIDÉRANT l'immense disparité entre les deux soumissions représentant un écart de près de 100 600 \$.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau rejette en bloc les deux soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres.

ADOPTÉE

2005-R-AG274

Appui à l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais aux fins d'accès à la banque de données en aménagement du MAMR « SIGAT »

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de traitement de l'Information numérique de l'Outaouais (ATINO) a entrepris des démarches auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions afin d'avoir accès et d'utiliser le système d'information en aménagement et en gestion du territoire (SIGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE l'ATINO a développé son propre système d'information pour la région de l'Outaouais mais qu'il lui serait utile de bénéficier de la tâche colossale accomplie par le MAMR, autant en ce qui concerne la structuration des données, que le contenu de SIGAT ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de l'ATINO et qu'elle est d'avis que cette permission d'accès et d'utilisation de la base de données SIGAT serait bénéfique pour l'ensemble des partenaires membres de l'ATINO sans toutefois léser le MAMR.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau appuie les représentations et démarches de l'ATINO, auprès des autorités du ministère des Affaires municipales et des Régions, afin qu'elle puisse utiliser les bases de données de SIGAT.

ADOPTÉE

2005-R-AG275

Festival d'Eau vive – Contribution de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a contribué, tel que spécifié dans la résolution 2005.R.AG220 au financement du Festival d'Eau vive à même le fonds provenant de la dissolution de la Société de la rivière Gatineau pour un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC verse chaque année, à même son fonds général, un montant de 500 \$ aux fins de la tenue du Festival d'Eau.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau verse, outre la contribution de 1 000 \$ à même les fonds provenant de la dissolution de la Société de la rivière Gatineau, au Festival d'eau vive, un montant de 500 \$ portant le total de sa contribution pour l'année 2005 à 1 500 \$.

ADOPTÉE

2005-R-AG276

Engagement de la MRC à participer au financement du Fonds d'intervention économique régional (FIER) de l'Outaouais

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied du programme *Fonds d'intervention économique régional (FIER)*, le 18 décembre 2004 ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est le seul outil de financement disponible pour les entreprises au stade du pré-démarrage ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de cette démarche, les CLD de l'Outaouais ont été consultés et qu'ils ont constaté un manque réel de capital de démarrage depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT le besoin de poursuivre de façon soutenue les efforts de diversification de l'économie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a réservé un montant de 2 millions de dollars par Conférence régionale des élus pour la mise sur pied des FIER-Soutien ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme FIER-Soutien, la contribution de 2 millions de dollars du gouvernement est conditionnelle à des contributions du milieu régional d'un montant de 1 million de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE ces contributions du milieu régional peuvent provenir de sources privées ou publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a confié le mandat d'étudier la mise sur pied du FIER-Soutien en Outaouais à la SDÉO à sa réunion du 15 février 2005 ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de discussions préliminaires tenues avec les autorités régionales on a convenu qu'il était possible de lever les fonds nécessaires au financement du FIER-Soutien en demandant, notamment, aux MRC de l'Outaouais d'y injecter un minimum de 100 000 \$ (33 333 \$ par année).

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices découlant de l'accessibilité au FIER-Soutien pour les promoteurs et entreprises oeuvrant sur les territoires de chacun des partenaires, dont les MRC, sont à la hauteur des investissements respectifs réalisés par ces-derniers.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau contribue jusqu'à concurrence d'un montant de 500 000 \$ sur une période de 3 ans (166 333 \$ par année) afin de contribuer au financement du FIER-Soutien Outaouais.

ADOPTÉE

2005-R-AG277

Clôture de la session

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Normand LeBlanc, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que la présente session soit close.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Marc Langevin
Adjoint à la direction générale
Greffier